



GMHL

GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN



LA MÉDIATION FAUNE SAUVAGE

Rapport d'activité 2017

Décembre 2017

Étude réalisée grâce aux financements de :



Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

ZA du Moulin Cheyroux 87700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 32 43 73 - gmhl@gmhl.asso.fr - gmhl.asso.fr

Couverture :

Pipistrellus sp. – Carine RABATELLE ;

Bâche suspendue servant à protéger les biens et personnes des salissures produites par une colonie de chauves-souris – Antoine ROCHE ;

Vipera aspis immature dans un tas de bois – Guy LABIDOIRE.

Rédaction : Antoine ROCHE et Gaëlle CAUBLLOT

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction.....	2
I. LES ACTIONS MFS EN 2017	3
A. Veille téléphonique	3
B. Sensibilisation.....	8
C. Rencontres Nationales de la médiation faune sauvage	9
II. ACTIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA MFS POUR L'ANNEE 2018.....	14
A. Les interventions	14
B. La communication	14
C. La veille téléphonique	15
D. Réseau national des Médiateurs faune sauvage.....	15
Annexes	15

INTRODUCTION

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin, le Conseil Régional du Limousin puis les Conseils Départementaux de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont su faire confiance au G.M.H.L pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent (mammifères, reptiles et amphibiens).

Pour la 4^{ème} année consécutive, la médiation concernant les oiseaux a été confiée à la SEPOL et SOS Faune en tant que prestataires (cf. rapports d'activités joints).

Cette action connaît un succès de plus en plus important depuis sa mise en place, les appels et les sollicitations concernant la faune sauvage sont de plus en plus nombreux.

Les actions du médiateur, telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les désagréments qu'elle peut occasionner ;
- acheter du petit matériel dans certains cas et pour certains travaux (planches, briques, tuiles, etc.) d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances ;
- élaborer un document de sensibilisation auprès du grand public sur la faune sauvage de proximité afin de mieux faire connaître et faire comprendre les besoins des espèces et leur utilisation de nos bâtiments ;
- mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et penser les éventuels problèmes ;
- évaluer l'impact des activités humaines sur la faune sauvage et proposer des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation.

Grâce à toutes ces actions, le médiateur faune sauvage (MFS) permet de mieux faire connaître ces espèces et de réaliser des actions concrètes pour leur protection et leur conservation. L'ensemble de ces objectifs convergent vers une meilleure harmonie «Homme-Environnement» et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui est, rappelons-le, l'un des principaux atouts de notre région.

Enfin, un événement d'importance nationale pour la médiation faune sauvage a été organisé par nos 3 associations : les **2^{ndes} Rencontres Nationale de la Médiation Faune Sauvage**. Cela place le territoire limousin en avant-garde de la fondation d'une structuration nationale.

I. LES ACTIONS MFS EN 2017

A. Veille téléphonique

1. Objectif :

Réponse aux personnes confrontées à des problèmes de cohabitation avec la faune sauvage ; déplacements auprès des personnes qui subissent certaines nuisances et qui demandent des conseils en aménagement pour les atténuer ; réponses à des questions traitant des reptiles, mammifères et amphibiens ; convention de préservation des colonies de chauves-souris.

2. Actions réalisées :

Actions réalisées toute l'année. Le GMHL recense 103 contacts au 13 décembre 2017, donc 2 de plus qu'en 2016. Ce chiffre augmente nettement depuis 2014 (Fig. 1). L'origine de cette augmentation est multifactorielle :

- Accroissement du nombre d'utilisateurs d'internet ;
- Les plaquettes et autres support de communication émis par le GMHL, SOS Faune Sauvage et la SEPOL participent de l'augmentation de leur visibilité par le public ;
- La canicule de mai a poussé un certain nombre de serpents à rechercher la fraîcheur des habitations ;
- La forte chaleur incite également les chiroptères à se déplacer d'avantage dans les parties basses des cloisons (repli thermique) et donc plus près des pièces occupées. Cela accroît donc les risques de rencontres, ainsi que les bruits entendus au travers des cloisons ;
- Il existe aussi des variables aléatoires : probabilités de rencontres, acceptation de la cohabitation changeant selon les personnes, etc.

L'augmentation par rapport à l'année précédente est modérée car il y a aussi eu une canicule durant l'été 2016. Le pic observé en 2012 est dû aux relances systématiques faites lors du stage de Lucie Dufay, plus l'effet « canicule » (cf. 4. Répartition temporelle des communications).

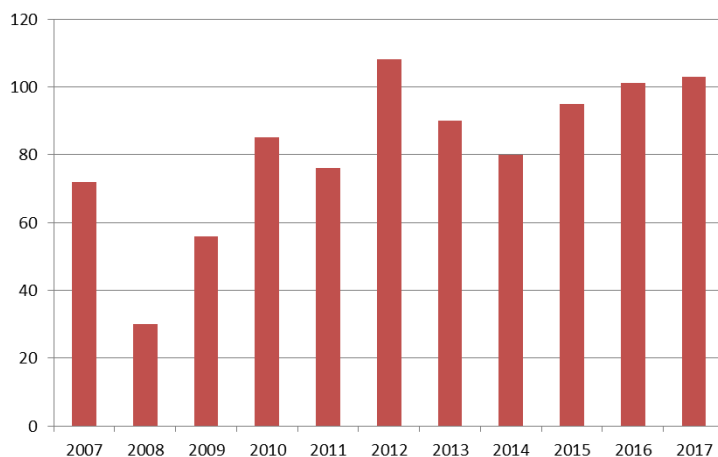


Figure 1 : nombre d'appels MFS par année civile -GMHL 2017

3. Localisation des appels

Plus de la moitié des appels (54%) proviennent de la Haute-Vienne, comme les années précédente. La Corrèze représente 17% des appels et la Creuse 20%. Ces chiffres sont proches de ceux des années antérieures.

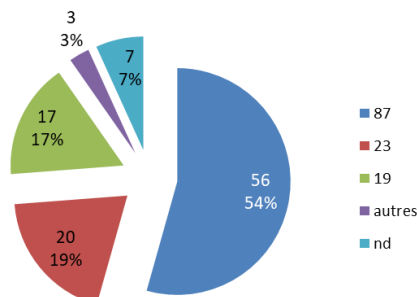


Figure 2 : Répartition des appels reçus pour la MFS selon les départements -GMHL 2017

4. Espèces concernées par les appels

- **Chiroptères** : les chauves-souris représentent toujours la majorité des appels (61%). Le groupe d'espèces le plus fréquemment trouvé est celui des espèces de fissures (fissuricoles) dont les pipistrelles et sérotines sont celles qui posent le plus de difficulté à traiter puisqu'elles ont une grande capacité à occuper les endroits les plus inaccessibles. De plus, les sérotines cumulent ce « défaut » avec le fait que leur relative grande taille provoque des nuisances plus importantes que les pipistrelles : bruits causés par les déplacements dans les cloisons ainsi que les cris, salissures et odeurs.
- **Serpents** : les serpents sont la deuxième cause la plus fréquente d'appels. Leur très mauvaise réputation suscite peur excessive, phobie et donc des questionnements à minima, voire un souhait de les chasser.
- **Rongeurs** : les appels concernant les loirs sont en augmentation notable par rapport aux années précédentes, même si cela n'est pas forcément validé statistiquement.
- **Amphibiens** : 4 cas concernent cette classe de vertébrés, dont 3 pour des problèmes de bruit en période de reproduction de grenouilles vertes et/ou de rainettes. Ces cas sont souvent difficiles à résoudre puisque cela est compliqué par des problèmes de voisinage qui dépassent largement les compétences du médiateur associatif. De plus, s'agissant généralement d'espèces protégées, il est interdit de supprimer le point d'eau sciemment ou de le rendre non fonctionnel. Dans un cas, nous avons pu proposer au propriétaire (Mairie de Brignac-la-Plaine) plusieurs solutions techniques dont une parfaitement satisfaisante : la mise en place d'un mur anti-bruit. Ceci est possible uniquement lorsque les habitations proches sont toutes situées du même côté du mur anti-bruit. Sinon, un effet d'amplification aggrave les nuisances.
- **Mustélidés** : En 2017, les appels pour des problèmes de cohabitation avec le blaireau sont moins nombreux qu'en 2016, mais en augmentation par rapport aux années

antérieures. La fouine a provoqué 3 appels en 2017, souvent pour des problèmes de dégradation de l'isolation des combles et de bruits.

- **Tortues** : Ce ne sont évidemment pas des problèmes de cohabitation qui amènent le public à nous appeler pour des tortues, mais des signalements d'espèces soit invasives avec demande de la pertinence de gérer ou non l'espèce, soit protégées. Dans ce cas, ce sont des rapatriements vers des structures ayant les autorisations de détention qui sont organisés.

Les autres sujets sont anecdotiques en 2017 (hérisson, taupes, ragondins).

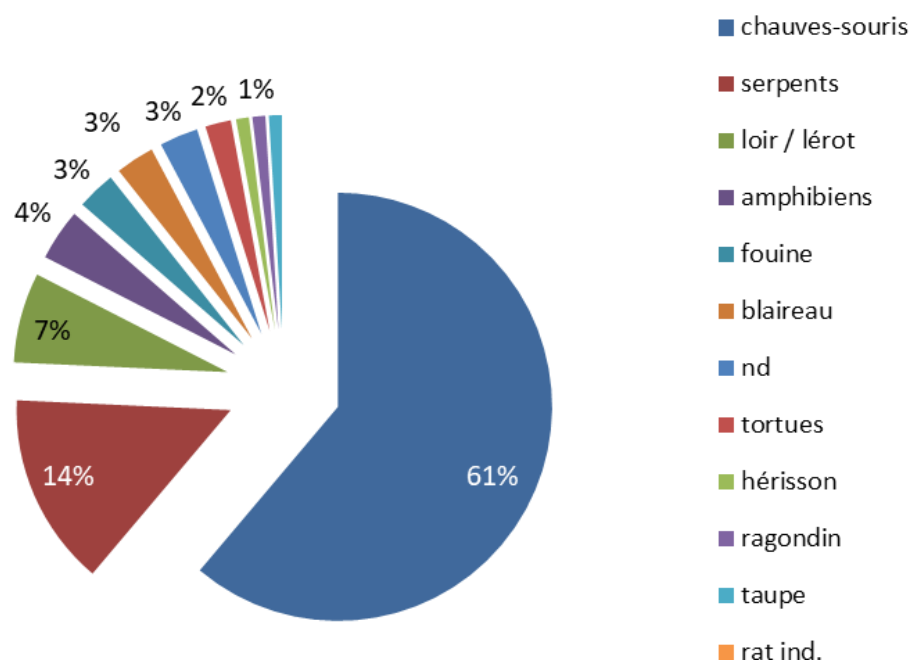


Figure 3 : Répartition des appels reçus en fonction des espèces - GMHL 2017

5. Origine de l'information

La plupart des appelants par téléphone ne nous communiquent pas par quel moyen ils ont eu connaissance de notre action (71%) et nous ne demandons pas forcément, pour ne pas alourdir inutilement la conversation.

Comme les années précédentes, de nombreux appels transitent encore par le centre nature La Loutre (LNE), structure à l'origine de la MFS en Limousin (23%). Le site internet du GMHL est toujours une source d'appels importante puisqu'il dirige 20% des contacts dont nous connaissons l'origine. Le bouche à oreille (adhérents, ancien appelant, visite du GMHL à l'occasion d'une autre étude) représente 17% des appels. Les communes sont régulièrement sollicitées par des particuliers rencontrant des problématiques de faune sauvage sous leur toit. Puisque le GMHL adresse ses supports de communication à toutes les communes limousines, une partie des mairies redirige les appelants vers le GMHL et ses

prestataires en matière de MFS. Les partenaires du GMHL (ONCFS, RNN, PNR, CPIE, communes...) orientent efficacement les appels reçus. (cf. fig.4)

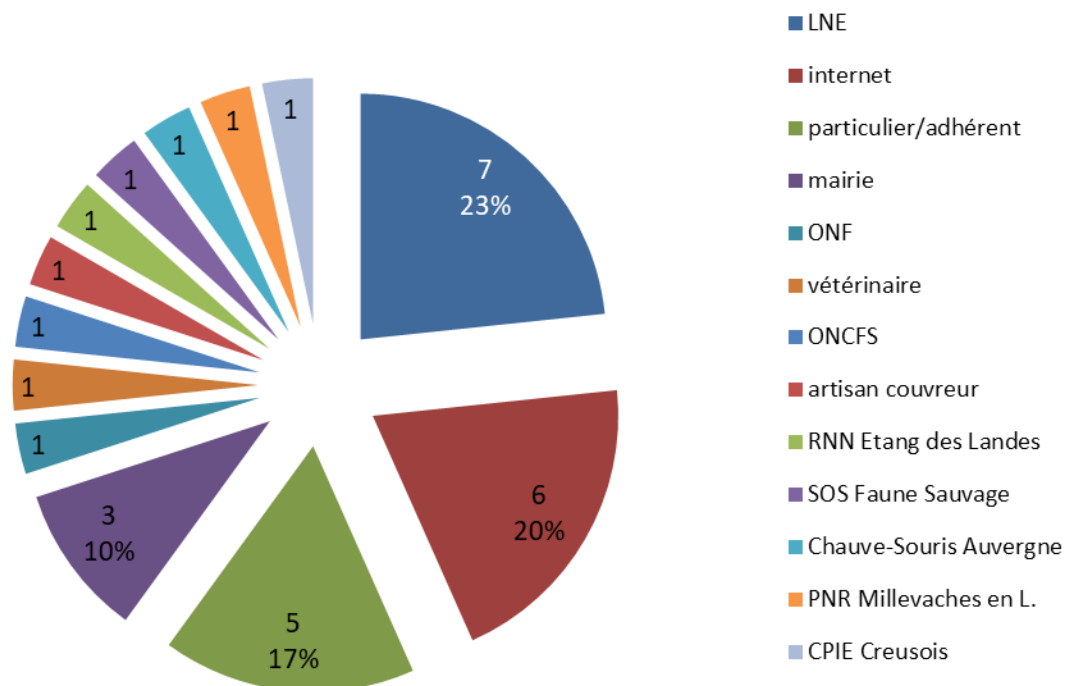


Figure 4 : Répartition des appels reçus en fonction de l'origine de l'information - GMHL 2017

La très grande majorité des communications sont réalisées via le téléphone en 2017 (89% des cas) (cf. fig.5).

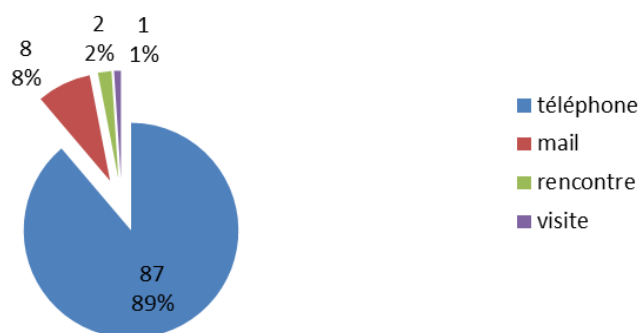


Figure 5 : Répartition des appels reçus en fonction du moyen de communication - GMHL 2017

6. Répartition temporelle des communications

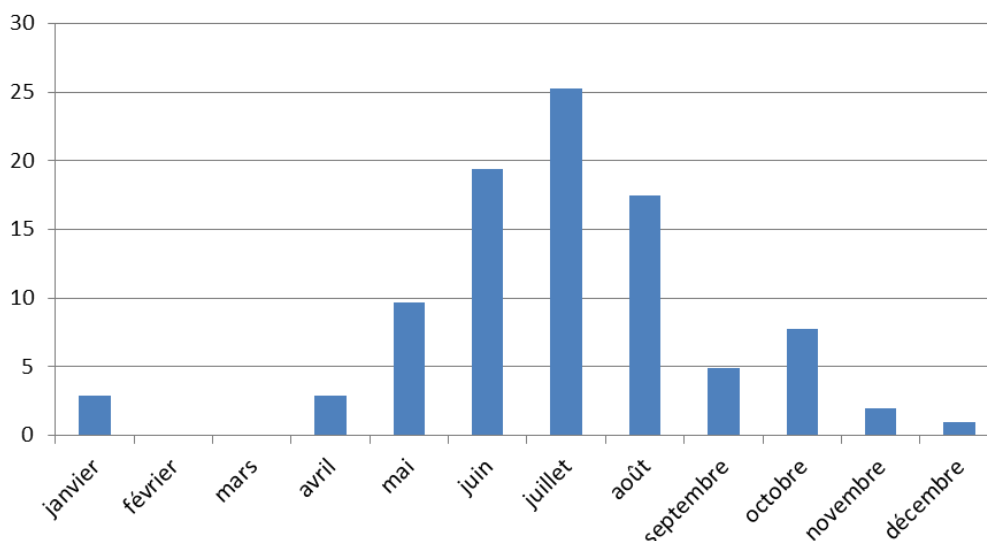


Figure 6 : Répartition des appels reçus tout au long de l'année, en pourcentage - GMHL 2017

Comme les années précédentes et comme dans toutes les régions où existe un « SOS Chauves-Souris », le nombre d'appels augmente dès le mois d'avril, ce qui correspond à l'arrivée des chauves-souris dans les colonies de reproduction. Le pic de médiation survient en été (pleine période d'activité des animaux) jusqu'au milieu de l'automne (déplacement des chauves-souris et des reptiles vers les zones d'hibernation) (cf. fig.6).

Le nombre annuel moyen de communications est de 81. Le nombre d'appels annuel augmente légèrement. Toutefois, lors des années de canicules, les demandes sont plus nombreuses (cf. fig.1).

Sur les 103 cas traités en 2017, 13 visites à domicile ont été effectuées car nécessaires. Durant l'année 2017, il n'y a eu aucun aménagement financé dans le cadre de l'activité de MFS même si une proposition a été faite à un particulier dans le cadre de travaux visant à rendre habitable un grenier. Les échanges avec ce dernier ont abouti à une solution permettant, en théorie, que les chiroptères continuent d'utiliser le pignon pour gîter. Une réservation a été prévue à cet effet. Vu le coût très faible de cette solution (quelques dizaines d'euros), le propriétaire n'a finalement pas eu besoin de l'aide financière proposée.

7. Attitude des appelants

L'attitude des appelants est déterminante dans la bonne marche d'une médiation. Régulièrement confondue avec un service de dératisation, la médiation cherche avant tout à concilier la présence des animaux avec la vie des humains de manière plus harmonieuse. Une coopération des appelants est alors impérative.

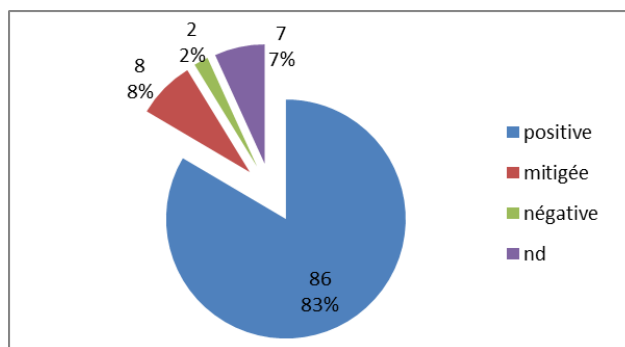


Figure 7 : Attitude des appelants - GMHL 2017

Dans 7% des cas, nous ne pouvions pas rigoureusement évaluer le niveau d'implication des requérants, et la confiance à apporter à leurs propos, puisqu'il s'agissait uniquement de communications écrites.

Les 4/5^{ème} des personnes contactant le MFS présentent une attitude positive (souhaitent conserver les animaux en aménageant les parties occupées, ou les faire fuir sans les blesser, etc.). Ce pourcentage est plus important que les années précédentes (66%).

Environ 8% des requérants souhaitent que les animaux s'en aillent définitivement et ne sont pas totalement enclins à faire des efforts afin de régler leur problème de cohabitation. Seulement 2% posent de réels problèmes (comportement agressif, menace de tuer les animaux) et ne peut pas être aidé, faute de coopération. Ces personnes souhaitent parfois des dédommagements financiers car ils estiment avoir subi un préjudice dû à une espèce protégée (les associations sont alors désignées comme responsables des dégâts) ou ne comprennent pas qu'il est interdit de déplacer des espèces protégées (l'humain ayant priorité). Il est à prévoir que les services de l'Etat appuient l'action du médiateur : rappels à la loi par courrier ou visite sur place, etc.

B. Sensibilisation

1. Objectif :

Sensibiliser la population sur les espèces menacées et le rôle de chacun dans leur préservation.

2. Actions réalisées :

- Participation à des manifestations publiques (Fête de la Nature, Quinzaine de la Biodiversité, fête des Croqueurs de Pommes...).
- Organisation de 2 conférences sur l'anticipation du retour du Loup gris en Limousin
- Organisation avec la SEPOL et Limoges Habitat d'ateliers de constructions de nichoirs à oiseaux et à chauves-souris. Cela sert de prétexte pour sensibiliser le public à la protection de la Nature. Cela a fait l'objet d'un reportage TV sur France 3 Limousin.

C. Rencontres Nationales de la médiation faune sauvage

1. Objectifs :

1/ Définir l'organisation permettant de professionnaliser, **structurer le réseau** de médiateurs afin d'accroître son efficacité (visibilité, reconnaissance et moyens accrus)

2/ Établir ensemble les modalités de mise en place d'un **outil de mutualisation** des documents et de diffusion vers le grand public et les partenaires

3/ **Acquérir et partager des connaissances sur les techniques** et aménagements permettant l'amélioration de la coexistence homme-faune sauvage

2. Actions réalisées :

Ces rencontres nationales ont eu lieu du 6 au 8 décembre 2017 au château de Ligoure (le Vigen – 87) afin de regrouper les médiateurs de France comme cela est réalisé pour les chiroptères aux Rencontres Nationales « Chauves-souris » de Bourges, et en 2015 sur les mammifères, reptiles, amphibiens et oiseaux. 44 personnes sont venues de toute la France pour participer à l'édition de 2017 dont le programme est présenté ci-dessous.

Programme des Rencontres Nationales MFS 2017 :

Un code couleur correspond aux 3 objectifs susnommés. Ces objectifs ressortent nettement des rencontres de 2015 et visent un but unique :

accroître l'efficience des médiateurs pour mieux préserver la faune sauvage.

Mercredi 6 décembre 2017

Heure début	Atelier	Format	Sujet	Intervenant
09:30	Commun	Présentation/ discussion	Introduction, présentation du déroulé des rencontres	Antoine Roche (GMHL)
Obj. 3 : Acquérir et partager des connaissances sur les techniques et aménagements permettant l'amélioration de la coexistence homme-faune sauvage				
10:00	Chiroptères	Présentation/ discussion	Présentation de l'outil "Chauve-souris Info"	Pierre-Emmanuel Bastien (CPEPESC Lorraine)
		Présentation/ discussion	Amikiro, la Maison de la Chauve-souris	Aline Moulin
		Discussion	Exemples d'aménagements	Plusieurs souhaités
		Présentation/ discussion	Le Plan Climat : un problème pour la faune anthropophile mais aussi une opportunité	Laurie Burette
		Présentation/ discussion	Les cheminées piégeuses + autres problématiques	Pierre-Emmanuel Bastien (CPEPESC Lorraine)

		Table ronde	Passage en revue des principales problématiques, solutions ou pistes de solutions	/
10:00	Oiseaux	Présentation/discussion	Problématiques liées aux nids de cigognes	Camille Fahrner (LPO Alsace)
		Présentation/discussion	Problématiques de cohabitation avec les colonies de corvidés	Camille Fahrner (LPO Alsace)
		Discussion	Dégâts provoqués par les pics sur les bâtiments	Camille Fahrner (LPO Alsace)
		Table ronde	Passage en revue des principales problématiques, solutions ou pistes de solutions	/

12:30

Déjeuner

14:00	Herpétofaune	discussion	Mares : Coopération entre associations, AFB et DREAL	Valérie-Anne Clément-Demange (LPO Alsace)
		Présentation/discussion	SOS Serpents : Coopération entre associations et pompiers	Alexandre Roux (LPO Rhône)
		Présentation/discussion	Techniques de gestion favorable à la cohabitation avec les ophidiens	Alexandre Roux (LPO Rhône)
		Table ronde	Passage en revue des principales problématiques, solutions ou pistes de solutions	/
14:00	Mammifères terrestres	Discussion	Tirer du positif de la cohabitation avec la faune sauvage : Refuges pour les chauves-souris et havres de paix pour la loutre	Catherine Caroff
		Présentation/discussion	Nouveautés sur la gestion du blaireau	Jérémy Lamotte (GEPMA) ou Camille Fahrner (LPO Alsace)
			Le blaireau en milieu péri-urbain	Julien Bouniol (FRAPNA Rhône)
		Table ronde	Passage en revue des principales problématiques, solutions ou pistes de solutions	/

16:30

Pause

16:50	Commun	Débat	Questions juridiques autour de la MFS : comment accroître notre marge de manœuvre	Antoine Gatet (juriste)
-------	--------	-------	---	-------------------------

Jeudi 7 décembre 2017

Heure début	Atelier	Format	Sujet	Intervenant
Obj. 1 : Définir ensemble l'organisation permettant de professionnaliser, structurer le réseau de médiateurs afin d'accroître son efficacité (visibilité et moyens accrus)				
09:00	Commun	Présentations/ discussion	Exemple de structuration régionale	Julien Bouniol
09:30	Commun	Discussion / brainstorming	Professionnalisation, structuration d'un réseau : à partir de nos besoins, établissons nos objectifs principaux et opérationnels à traiter dans les ateliers suivants	Florence Crombecque (CSA)
10 :30	/	Atelier « Word café »	Définition commune de ce qu'est la médiation faune sauvage, cadrage, déontologie	Animatrice : Anne-Laure Dugué
			Quelle structure choisir ?	Animatrice : Camille le Gouil
			Développer de nouveaux types de partenariats	Animateur : Pierre-Emmanuel Bastien
			Communication extérieure	Animateur : Jérémy Lamotte
11:30	Commun	Présentations/ discussion	Restitutions des ateliers, discussion, validation et répartition des tâches	Aline Moulin

12:30

Déjeuner

Obj. 2 : Établir ensemble les modalités de mise en place d'un outil de mutualisation des documents et de diffusion vers le grand public et les partenaires : fonctionnement, calendrier, répartition des tâches				
14:00	Commun	Présentation/ discussion	Présentation de deux outils : fiches médiation et base de données	Anaïs Coquet et Anne-Laure Dugué (LPO)
14:40		Présentations/ discussion	Présentation de différents outils utilisés en régions : plateformes de partage, de discussion	Florence Crombecque (CSA), Antoine Roche (GMHL)

15:30

Pause

15:50	Commun	Discussion	De quel(s) type(s) d'outil(s) avons-nous besoin ?	Florence Crombecque (CSA)
17:00	Commun	Présentations/ discussion	Restitutions des ateliers, discussion, validation et répartition des tâches	Florence Crombecque (CSA) et Antoine Roche

Vendredi 8 décembre 2017

Obj. 3 : Acquérir et partager des connaissances sur les techniques et aménagements permettant l'amélioration de la coexistence homme-faune sauvage				
08:30	Commun	Présentation/ discussion	Comprendre les phobies pour les appréhender et essayer de les limiter	Nadège Auroy (psychologue)
10:00		<i>Pause</i>		
10:20	Commun	Présentation/ discussion	Bilan et retours d'expériences de l'action "Faune Sauvage et Bâti" dans la Loire sur 2 ans	Claire Brucy (LPO Loire)
10:50	Commun	mises en situation/ discussion	Comment gère-t-on concrètement les cas de médiation difficiles ?	Ceux qui souhaitent se prêter au jeu
11:50	Commun	Discussion	Conclusion des rencontres, perspectives, points divers, questionnaire	Mathilde Mas (présidente du GMHL)

Déjeuner

Fin

3. Premier bilan de l'événement :

Obj. 1 : Définir ensemble l'organisation permettant de professionnaliser, structurer le réseau de médiateurs afin d'accroître son efficacité (visibilité et moyens accrus)

Un très intéressant travail de co-construction a permis de faire sortir un certain nombre de grands thèmes au sein desquels des objectifs ont été formulés. Les propositions qui ont recueillis le plus de voies sont listées ci-dessous :

- 1- Définition de ce qu'est la médiation faune sauvage
 - Mettre rapidement en place une charte déontologique du médiateur pour cadrer ce métier et les débats
 - Définir des limites aux interventions
 - Définition de la médiation et du rôle du médiateur.

2- Coordination nationale :

Trois structurations sont proposées :

- Collectif des coordinateurs régionaux
- Structure existante jouant un rôle de tête de réseaux
- Créer une nouvelle structure

Parmi les rôles de la coordination :

Organiser des rencontres, animer le réseau, effectuer un bilan national pour valoriser le travail effectué, développer des outils nationaux, veiller au respect de la charte des médiateurs, recueil des retours locaux ou régionaux...

Constitution d'un groupe de travail à partir des volontaires présents afin :

- D'effectuer un travail d'enquête sur les grandes structures locales demande pour recueillir les avis et de légitimer les différentes orientations.
- Réfléchir aux types de structuration pouvant porter un coordination nationale.

Le GMHL se propose pour participer et animer le groupe de travail.

3- Partenariats à développer sur ces 4 axes :

- Identification / Communication / Formation / Financement.
- Les aspects les plus importants sont ceux autour de la formation et de la communication, notamment auprès des professionnels du bâtiment.
- Le renforcement des liens entre APN et Autorités publiques aboutirait à un renforcement mutuel : complémentarité entre compétence technique des APN et l'autorité (AFB, ONCFS, DREAL, Mairies etc.)

4- Communication extérieure au réseau

- Plusieurs objectifs listés : diffuser les infos techniques sur la prévention ou les solutions, toucher les publics non sensibilisés, valoriser l'existant...
- Types de moyens : Plaquettes de communication, site national d'information, carte interactive des structures médiatrices (plus pratique qu'un annuaire)

Obj. 2 : Établir ensemble les modalités de mise en place d'un outil de mutualisation des documents et de diffusion vers le grand public et les partenaires : fonctionnement, calendrier, répartition des tâches

Projet de création d'une Dropbox pour échanger de la documentation entre médiateurs. Il est décidé de ranger les documents par taxons avec une nomenclature normalisée, et de présenter le fonctionnement grâce à Screenpresso (tutoriels vidéo simples et gratuits). L'idée serait de partager les expériences et de créer des supports communs afin d'harmoniser les réponses des médiateurs et de développer la mission dans les régions de France non couvertes.

Projet de création d'un salon de conversation pour échanger sans encombrer les boites mail.

Ces 2 outils vont être mis en place dans le courant du mois de décembre. Cela permettra de fonder le réseau grâce à la facilitation des échanges d'information, malgré les distances.

Les portails nationaux de diffusion vers le public seront à construire lorsque le réseau de médiateurs aura pris plus d'ampleur.

Obj. 3 : Acquérir et partager des connaissances sur les techniques et aménagements permettant l'amélioration de la coexistence homme-faune sauvage

Les ateliers par groupe taxonomique ont permis d'échanger sur les techniques mises en place, de protocoles, d'arbres décisionnels, d'évaluer l'efficacité des aménagements proposés, de débattre de cas concrets, de développer des problématiques nouvelles etc. Cela sera synthétisé dans un compte rendu début 2018.

Un atelier sur les aspects juridiques et un autre sur les phobies ont permis d'apporter les compétences de spécialistes de ces questions aux médiateurs présents.

Quelques axes ont été définis à l'issue de ces journées dans le but de dynamiser les liens entre les différents MFS. La création d'une plateforme numérique permettant l'échange d'informations a été particulièrement plébiscitée. Une plateforme sera mise en place début 2018.

II. ACTIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA MFS POUR L'ANNEE 2018

Il est envisagé de poursuivre les actions entamées en 2017 et de développer certains axes, notamment :

A. Les interventions

Le GMHL souhaite intervenir auprès des bailleurs sociaux et de certains corps de métiers fréquemment confrontés à la faune sauvage tels que les vétérinaires, les techniciens de la SNCF, etc. Des formations/sessions d'information pourraient être dispensées au personnel en contact avec les serpents ou les chauves-souris, notamment.

B. La communication

Le GMHL développera la partie MFS de son nouveau site internet en y insérant des pages sur les chauves-souris présentes dans les bâtiments (publics comme privés) ainsi que sur les autres espèces fréquemment rencontrées dans ou en bordure des habitations. Un nombre relativement important d'appels étant passés suite à consultation du site, il s'avère que celui-ci joue un rôle prépondérant dans l'information au public. Le site pourra présenter également des modèles de nichoirs, d'installations dans les greniers, etc.

En 2017, le GMHL souhaite continuer à travailler avec la SEPOL (qui deviendra LPO) et SOS Faune Sauvage afin de continuer d'harmoniser un pôle médiation couvrant toutes les thématiques (ou presque). Des actions communes pourront être entreprises comme

l'information aux communes quant à l'accès aux clochers à la faune sauvage, la prise en compte de la faune dans le patrimoine bâti, etc.

Enfin, un projet est en cours de réalisation au niveau national afin d'informer les élèves des écoles vétérinaires, futurs acteurs de terrain importants dans les questions de cohabitation avec la faune sauvage. La Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères et la Société Herpétologique de France pourraient collaborer à la réalisation d'une plaquette d'information sur les espèces sauvages protégées et peut-être organiser des interventions auprès des étudiants des différentes écoles vétérinaires de France. Cette réflexion est issue d'une proposition du GMHL et d'une enseignante de l'école vétérinaire de Nantes.

C. La veille téléphonique

Le GMHL souhaite continuer la mise en place d'un réseau de bénévoles pouvant intervenir dans les secteurs éloignés de Limoges. Ces bénévoles et d'autres continueront d'être formés aux questions de la Médiation Faune Sauvage, en particulier celles des aménagements. Cette méthode devrait permettre d'apporter une assistance encore plus adaptée et personnalisée, et de conserver plus d'habitats favorables aux espèces du fait des contacts directs avec la population. Avec la constitution d'un réseau de MFS bénévoles, c'est la démultiplication du temps salarié qui est recherchée. D'autres sessions de formation se dérouleront en d'autres lieux de façon à mobiliser des bénévoles plus éloignés géographiquement des locaux du GMHL, de la SEPOL et de SOS FS.

D. Réseau national des Médiateurs faune sauvage

Afin de maintenir la dynamique insufflée par les dernières rencontres qui ont emporté un franc succès, les participants au groupe de travail, dont le GMHL est coordinateur, auront pour mission de poser les fondations d'un véritable et légitime réseau national des médiateurs faune sauvage. L'efficacité de chaque médiateur local devrait en être largement accrue.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport d'activité MFS 2017 de la SEPOL

Annexe 2 : Rapport d'activité MFS 2017 de SOS Faune Sauvage